



Conseil économique et social

Distr. générale
3 juillet 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapports des gouvernements sur la situation
dans leur pays et les progrès accomplis
quant à la normalisation des noms géographiques
depuis la dixième Conférence (pour distribution seulement)**

Rapport de la Norvège

Résumé**

La loi norvégienne de 1990 sur les toponymes a été amendée en 2006, puis de nouveau en juillet 2015. En 2015, le changement le plus important a concerné la graphie du nom des petites exploitations, le propriétaire ayant désormais le droit de décider de la façon d'écrire le nom géographique de sa propriété à condition de pouvoir produire les justificatifs voulus. Conformément aux nouveaux règlements d'application de la loi entrés en vigueur en mai 2017, le Conseil norvégien pour les langues et le Parlement sâme de Norvège sont juridiquement habilités à établir des règles orthographiques détaillées pour les noms géographiques.

L'Autorité norvégienne de cartographie est chargée du registre central des toponymes, dans lequel figurent les noms géographiques approuvés en application de la loi. Actuellement, il comprend 996 000 noms géographiques et 1 178 000 graphies de 975 000 toponymes. Environ 105 000 graphies sont fixées par la loi. Le registre a été actualisé et lancé en 2016.

L'adresse unique, composée d'un nom de rue et d'un numéro, permet de localiser plus facilement l'endroit où l'on souhaite se rendre, que ce soit dans une situation d'urgence ou pour fournir des services ou livrer des marchandises. En conséquence, le Gouvernement norvégien a lancé un projet de création d'adresse comprenant un nom de rue pour chaque foyer, entreprise et bâtiment. Confié à l'Autorité de cartographie, le projet a été officiellement mis en œuvre entre 2010 et

* E/CONF.105/1.

** Le rapport intégral a été établi par Ingvil Nordland, Conseillère principale, Conseil norvégien pour les langues, Kjetil Ringen, ingénieur en chef, Autorité norvégienne de cartographie et Lisa Monica Aslaksen, chef de groupe, Parlement sâme de Norvège. Il pourra être consulté, dans la langue de l'original uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEgn/ungegnConf11.html>, sous la cote E/CONF.105/89/CRP.89.



2014, mais en réalité les travaux sont toujours en cours. En mai 2017, 90 % des bâtiments concernés avaient une adresse officielle, composée d'un nom de rue et d'un numéro. Depuis plusieurs années, le Service consultatif en matière de toponymes, géré par le Conseil pour les langues et le Parlement sâme, fournit aux municipalités des conseils sur l'attribution de noms de rue, une activité à laquelle il consacre beaucoup de temps et de ressources.

Bien que la loi sur les toponymes et la loi sur le peuple sâme soient en vigueur depuis plus de 20 ans, leur mise en œuvre est insuffisante à plusieurs niveaux. Cependant, une évolution positive est à noter puisque l'administration norvégienne responsable des infrastructures routières a décidé d'ajouter les noms géographiques sâmes sur les panneaux de signalisation routière existants, ou de les faire figurer sur les nouveaux panneaux.

Une réforme des collectivités locales en cours va réduire considérablement le nombre d'unités administratives en Norvège. Le Conseil pour les langues fournit des orientations sur les questions qui concernent les noms des nouveaux comtés et communes.

En 2015, l'Université d'Oslo a cessé de s'occuper des archives linguistiques et des archives des noms qui leur étaient associées et suspendu l'activité de son groupe de recherche sur les toponymes. En mai 2016, les archives ont été transférées à l'Université de Bergen, qui dispose de moins de ressources académiques et financières. On ne sait pas encore si ce transfert contribuera à revitaliser la recherche sur les noms en Norvège. En attendant, on observe que de moins en moins de personnes ont l'expertise nécessaire pour contribuer à faire appliquer la loi sur les toponymes.

L'Autorité de cartographie, le Service consultatif en matière de toponymes, le Conseil pour les langues et le Parlement sâme se réunissent tous les ans pour aborder ensemble les questions juridiques, professionnelles et organisationnelles que soulève la normalisation des noms géographiques. Les réunions de ces cinq dernières années ont eu pour objet principal la révision de la loi sur les toponymes et de ses règlements d'application.
